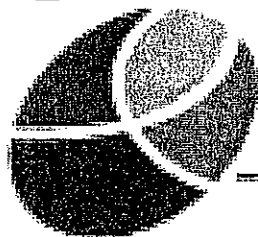


# AGGLOPOLE *Provence*

Communauté



d'Agglomération

Salon - Etang de Berre - Durance

**PROCES VERBAL DU**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**AGGLOPOLE PROVENCE**  
**18 AVRIL 2011**

**Séance : 18H30**  
**SALON DE PROVENCE SIEGE DE LA COLLECTIVITE**

## APPEL

Secrétaire de séance : Vanessa DAUTA-GAXOTTE

• **Etaient présents à cette assemblée :**

M. Christophe AMALRIC ; M. Serge ANDREONI ; M. Raymond BARTOLINI ; M. Paul BERNARD ; Mme BLANC-PARDIGON ; M. Jean-Luc BORAUD ; Mme Mireille BREMOND ; M. Marc CAMPANA ; M. Jean-Claude CARLO ; M. Auguste COLOMB ; M. Daniel DE SIO ; M. Jean-Claude FABRE ; M. Yves FABRE ; Mme Françoise FERNANDEZ ; Mme Michèle FRANCOIS ; Mme Rita GIACOBETTI ; M. Thierry GUIGUES ; M. Jean-Pierre GUILLAUME ; M. Olivier GUIROU ; M. André LEONARD ; M. Richard LEROI ; M. Jean LEVEQUE ; M. Yves LOMBARDO ; M. Vincent MITRIDATI ; M. Henri MOUNET ; M. Joseph PALMITESSA ; M. Wolfgang PAULIN ; M. Charles PIRIS ; M. Michel PROREL ; M. Alain REYRE ; Mme Anne-Marie SURLLES ; M. Michel TONON ; M. Henri TRANCHECOSTE ; M. Georges VIRLOGEUX. ; M. Jacques SIBILLI ; M. Sauveur RIBATTI ; M. Gilles MASSOT ; M. Maurice ANZEMPAMBER ; M. Régis BADINO ; M. Sylvain BEAUME ; M. Jean-Pierre MAGGI ; M. Guy LARROCHE ; M. Robert COSTE ; Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE ; M. Yves WIGT. M. Joël BREGUIER. M. Daniel CONTE. M. Didier DEBARGE. M. Pascal MONTECOT. Mme Violette GUEY ; Mme OUNANIAN Odette ; Mme Laurence MONET ; Mme Corine SILVY ; Mme Caroline JULLIEN ; M. Henri PONS ; Mme Christelle JULLIAN-LATARD (présente jusqu'à la question n°27 inclus)

• **Etaient représentés à cette assemblée :**

Mme Martine ESCANUELA donne pouvoir à M. Michèle FRANCOIS  
Mme Florence CIRBEAU donne pouvoir à M. Joël BREGUIER  
M. Rémy FABRE donne pouvoir à M. Maurice ANZEMPAMBER  
M. Michel STRAUDO donne pouvoir à M. Guy LARROCHE  
Mme Michèle ESPERANDIEU donne pouvoir à M. Georges VIRLOGEUX  
M. Patrick APPARICIO donne pouvoir à M. Yves FABRE  
M. Claude GIANNARELLI donne pouvoir à M. Daniel DE SIO  
Mme Carméla MAGNALDI donne pouvoir à M. Christophe AMALRIC  
M. Alain BRIEUGNE donne pouvoir à M. Gilles MASSOT  
Mme Eliane CIBOT donne pouvoir à M. Raymond BARTOLINI  
Mme Marcelle LOUCHE donne pouvoir à M. Marc CAMPANA  
M. Jean-Claude IMBERT donne pouvoir à M. Robert COSTE  
M. Bernard CONAND donne pouvoir à M. Sylvain BEAUME  
M. Jean-Luc CHAVE donne pouvoir à Mme Christelle JULLIAN-LATARD  
M. Victor CHIOSTRI donne pouvoir à M. Jean-Pierre MAGGI  
M. Michel CREON donne pouvoir à M. Michel TONON  
M. Guy DEGLIN donne pouvoir à M. Pascal MONTECOT  
M. Gérard FRISONI donne pouvoir à M. Serge ANDREONI  
Mme Maguy MOUREN donne pouvoir à M. Jean-Pierre GUILLAUME  
M. René GIMET donne pouvoir à M. Alain REYRE  
M. Henri OUDET donne pouvoir à Mme Rita GIACOBETTI  
M. Christian RAPAUD donne pouvoir à M. Olivier GUIROU  
M. Fernand SERRADIMIGNI donne pouvoir à Mme OUNANIAN Odette  
M. Yves SANTIAGO donne pouvoir à M. Vincent MITRIDATI  
Mme Nicole SEGUIN donne pouvoir à M. Henri TRANCHECOSTE

## PREAMBULE

Monsieur Le Président souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour le Conseil Communautaire se tenant dans la salle de séminaire du siège de la Communauté d'Agglomération.

Après appel des Délégués Communautaires par la secrétaire de séance, MME Vanessa DAUTA-GAXOTTE, M. Le Président Michel TONON, ouvre la séance.

→ Au vu des délais impartis, le PV du Conseil Communautaire en date du 11 Avril 2011 sera soumis à approbation au prochain conseil communautaire

### 1. Budget primitif 2011 budget Principal

Après avoir entendu les développements et explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le Budget primitif ci dessous

	DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	125 061 594.00	125 061 594.00

	DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	29 648 971.91	29 648 971.91

### 2. Budget primitif 2011 budget Eau potable

Après avoir entendu les développements et explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le Budget primitif ci dessous

	CHARGES	PRODUITS
<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	4 335 841.78	4 335 841.78

	CHARGES	PRODUITS
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	24 596 591.15	24 596 591.15

### 3. Budget primitif 2011 budget Assainissement collectif

Après avoir entendu les développements et explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le Budget primitif ci-dessous :

	CHARGES	PRODUITS
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	7 959 920.06	7 959 920.06

	CHARGES	PRODUITS
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	35 488 011.06	35 488 011.06

### 4. Budget primitif 2011 budget transports

Après avoir entendu les développements et explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le Budget primitif ci-dessous :

	CHARGES	PRODUITS
<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	15 150 279.91	15 150 279.91

Une subvention de 1 207 363 € provenant du Budget Principal participe à l'équilibre de la section d'Exploitation

	CHARGES	PRODUITS
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	601 067.15	601 067.15

### 5. Budget primitif 2011 budget Zones d'Activités

Après avoir entendu les développements et explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le Budget primitif ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	5 994 202.83	5 994 202.83
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	9 941 105.21	9 941 105.21

#### **6. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2011**

Après avoir entendu les développements et explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- MAINTIENT au même niveau la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères soit : 10 % au titre de l'année 2011.

#### **7. Fixation du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2011**

Après avoir entendu les développements et explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PORTE le taux de CFE à 26.98 % pour 2011.

#### **8. Fixation du taux de Taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties 2011**

Après avoir entendu les développements et explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PORTE le taux de la taxe d'habitation à 10,13 %,
- PORTE le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2.11%

#### **9. Transfert subvention fonds de concours au titre de l'exercice 2007 pour l'équipement des communes urbaines - commune de Velaux.**

Après avoir entendu les développements et explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ATTRIBUE cette aide de 54.015,12 € pour une dépense subventionnable d'un montant de 109.447 € HT.

- PRECISE que la commune de Velaux dispose d'un délai de deux ans, à compter de la présente décision, pour réaliser cette opération.

- PRECISE que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget communautaire

#### **10. Lancement du Schéma Directeur d'Assainissement, - Velaux -**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE :

- de lancer la consultation
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les partenaires financiers ( Agence de l'Eau, Conseil Général 13 et Conseil Régional 13 ) afin qu'ils nous assurent de leur participation,
- Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget communautaire

#### **11. Acquisition foncière en vue de la construction de la STEP- MALLEMORT -**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE l'acquisition foncière auprès de la Société DURANCE MATERIAUX des parcelles sections n° A 756 et A 759 situées sur la Commune de Mallemort, d'une superficie d'environ 4 733 m<sup>2</sup>, au prix de 62 200 €.

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer tous les documents inhérents à ce dossier,

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à SOLLICITER les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – ainsi que tout autre organisme compétent afin que la plus grande aide soit apportée à ce projet

- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge exclusive de la Communauté d'Agglomération et que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget communautaire.

## **12. Surtaxes Assainissement Collectif et Eau Potable - Aurons -**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE DE FIXER

- La surtaxe communautaire du service de l'eau potable de la commune d'Aurons à 0,566 euro HT par m3 pour la partie variable.
- La surtaxe communautaire du service de l'assainissement collectif de la commune d'Aurons à 1,62 euro HT par m3 pour la partie variable.
- Les nouvelles valeurs (surtaxes) s'appliqueront aux volumes facturés, sur la période qui suivra la relève de compteur à échéance normale, et postérieure à la date exécutoire de cette délibération communautaire.

## **13. Surtaxes Assainissement Collectif et Eau Potable - La Fare les Oliviers -**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE DE FIXER

- La surtaxe communautaire du service de l'eau potable de la commune de LA FARE LES OLIVIERS à 0,368 euro HT par m3 pour la partie variable.
- La surtaxe communautaire du service de l'assainissement collectif de la commune de La FARE LES OLIVIERS à 0,164 euro HT par m3 pour la partie variable.  
La partie fixe est supprimée.
- Les nouvelles valeurs (surtaxes) s'appliqueront aux volumes facturés, sur la période qui suivra la relève de compteur à échéance normale, et postérieure à la date exécutoire de cette délibération

## **14. Demande de subvention pour la reconstruction des Stations d'épurations - Communes d'EYGUIERES et DE LA FARE LES OLIVIERS**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à :

- SOLLICITER les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur - Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc) ainsi que tout autre organisme compétent afin que la plus grande aide soit apportée au projet de reconstruction des Stations d'épurations sur les Communes d'EYGUIERES et DE LA FARE LES OLIVIERS
- SIGNER tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

## **15. Convention d'aménagement et de financement de la résidence «L'Oliveraie 2 » - COMMUNE LANÇON de PROVENCE**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Jean Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention d'aménagement et de financement de la résidence «L'Oliveraie 2 »
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention et tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

## **16. Subvention au profit de la Commune de La Fare les Oliviers pour l'acquisition d'une serre à but pédagogique incluant la sensibilisation au compostage individuel**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président André LEONARD, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ATTRIBUE à la commune de La Fare les Oliviers une subvention exceptionnelle d'un montant de 1930.50 € (soit 50 % du montant des investissements) dans le cadre de ce projet avec les précisions suivantes :
  - La dépense exceptionnelle est prévue au budget de la Communauté d'Agglomération.
  - Le versement de l'aide sera effectué lorsque l'opération sera totalement réalisée, sur présentation d'un état dûment certifié par le receveur municipal.
  - Le délai imparti à la commune pour réaliser l'opération est fixé à deux ans sous peine de caducité de l'aide consentie. Par ailleurs, la commune est autorisée à débiter l'opération avant l'attribution de la subvention.
- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document afférant à ce projet.

## 17. Aides au financement du logement social par Agglopoie Provence

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Olivier GUIROU, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ; DECIDE :

- DE FAVORISER la construction ou l'acquisition amélioration de logements sociaux de type PLUS et PLAI ;
- D'ACCORDER une subvention pour surcharge foncière aux bailleurs sociaux pour la construction ou l'acquisition amélioration de logements sociaux;
- D'ACCORDER un fonds de concours pour l'habitat pour les travaux de VRD liés à la construction ou à l'acquisition amélioration de logements sociaux ;
- D'APPROUVER le règlement d'attribution des fonds de concours pour l'habitat ainsi que le règlement d'attribution et le modèle de convention relatifs aux subventions pour surcharge foncière
- DE METTRE EN PLACE ce dispositif à partir de l'année 2011, les opérations s'établiront à partir d'une programmation indicative proposée par les communes de la Communauté d'Agglomération.
- Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget communautaire

## 18. Fonds de concours pour l'habitat en faveur de la commune de VELAUX Opération de construction de 24 logements sociaux de type PLUS et PLAI avenue de la Gare

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Olivier GUIROU, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ; DECIDE :

- D'ACCORDER un fonds de concours pour l'habitat de 48 000€ HT à la commune de Velaux pour les travaux de Voiries et Réseaux Divers d'un montant subventionnable (hors travaux eau et assainissement) de 1 051 203€ HT liés à la construction de 24 logements sociaux dont 18 logements de type PLUS et 6 logements de type PLAI dans le cadre de l'opération située avenue de la Gare à Velaux.

- DE VALIDER Le Plan de financement de l'opération comme défini:

Coût des travaux de VRD (montant subventionnable par Agglopoie Provence hors travaux eau et assainissement)	1 051 203€ HT
Participation financière de la commune ( travaux eau et assainissement inclus)	525 320€ HT
Subventions et fonds de concours alloués par divers organismes	
-subvention du Conseil Général des Bouches du Rhône (travaux eau et assainissement inclus)	559 680€ HT
- fonds de concours d'Agglopoie Provence (hors travaux eau et assainissement)	48 000€ HT

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document tendant à rendre exécutoire cette délibération le cas échéant.

- Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget communautaire

## 19. Fonds de concours pour l'habitat en faveur de la commune de PELISSANNE - Opération de construction de 20 logements sociaux de type PLUS située chemin Saint Pierre

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Olivier GUIROU, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ; DECIDE :

- D'ACCORDER un fonds de concours pour l'habitat de 40 000€ HT à la commune de Pelissanne pour les travaux de Voiries et Réseaux Divers d'un montant subventionnable de 150 000€ HT liés à la construction de 20 logements sociaux de type PLUS dans le cadre de l'opération située chemin de Saint Pierre à Pelissanne.

- DE VALIDER Le Plan de financement de l'opération comme défini :

Coût des travaux de VRD (montant subventionnable par Agglopoles Provence)	150 000 € HT
Participation financière de la commune	50 000 € HT
Subventions et fonds de concours alloués par divers organismes	
-subvention du Conseil Général des Bouches du Rhône	60 000 € HT
-fonds de concours d'Agglopoles Provence	40 000 € HT

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document tendant à rendre exécutoire cette délibération le cas échéant.
- Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget communautaire.

## 20. Fonds de concours pour l'habitat en faveur de la commune de ROGNAC pour la réalisation de logements sociaux

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Olivier GUIROU, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ; DECIDE :

- D'ACCORDER un fonds de concours pour l'habitat de 10 000€ HT à la commune de Rognac pour les travaux de Voiries et Réseaux Divers d'un montant subventionnable de 20 900€ HT liés à la construction de 29 logements sociaux dont 17 logements de type PLUS et 12 logements de type PLAI dans le cadre de l'opération située avenue Charles de Gaulle à Rognac.
- DE VALIDER le Plan de financement de l'opération suivant :

Coût des travaux de VRD (montant subventionnable par Agglopoles Provence)	20 900€ HT
Participation financière de la commune	10 900€ HT
Fonds de concours d'Agglopoles Provence	10 000€ HT

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tout document tendant à rendre exécutoire cette délibération le cas échéant.
- Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget communautaire.

## 21. Aide à la Surcharge foncière en faveur de l'opération L'ENEIDE des logements locatifs sociaux par Azur Provence Habitat - commune de ST CHAMAS

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Olivier GUIROU, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- ACCORDE une participation financière de 12 550 € à Azur Provence Habitat Solendi, pour le surcoût foncier d'une opération de construction en VEFA de 6 logements locatifs sociaux (4 P.L.U.S, prêt locatif à usage social et 2 P.L.A.I. prêt locatif aidé d'insertion), située Impasse de l'Aqueduc à Saint Chammas.

Le Plan de financement de l'opération L'ENEIDE s'établit comme suit :

Coût total de l'opération	815 248
Subventions	119 250
PEEC	60 000
Etat	46 700
Participation d'Agglopoles	12 550
Prêts	565 998
Prêt CDC logement	462 139
Prêt CDC foncier	103 859
Fonds propres de l'organisme	130 000

- AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice Président Délégué, à signer la convention financière avec Azur Provence Habitat Solendi ou tout autre document nécessaire à la progression et au suivi de ce dossier.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.



## **22. lancement d'une étude Habitat en faveur de l'amélioration du parc privé ancien**

Après avoir entendu les développements et explications relatifs au lancement d'une étude Habitat en faveur de l'amélioration du parc privé ancien, du Vice-Président Olivier GUIROU, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- VALIDE le plan de financement sus mentionné
- AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice Président Délégué à engager toutes les démarches administratives nécessaires à cette mise en œuvre, et de signer tout document utile à la progression et au suivi du dossier
- DECIDE DE PREVOIR les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-Président délégué, à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Conseil Général des Bouches du Rhône et du Conseil Régional PACA et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

## **23. Renouvellement d'une convention avec la Société PERVAL pour la mise à disposition de statistiques immobilières.**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Olivier GUIROU, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- APPROUVE le renouvellement de la convention à conclure avec la Société PERVAL
- AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à signer la dite convention ou tout autre document nécessaire à la progression et au suivi de ce dossier.
- APPROUVE le budget et l'inscription des crédits pour 2011 et décide de prévoir le budget pour les mises à jour annuelles pendant 5 ans,

## **24. Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Raymond BARTOLINI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ; DECIDE :

- D'ADHERER à la Fédération Nationale des SCOT,
- DE VERSER à la Fédération Nationale des SCOT la somme de 1000 € correspondant à la strate de population du périmètre du SCOT, conformément aux conditions d'adhésion précisées à l'article 5 des statuts,
- DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret pour la désignation des représentants au sein de la Fédération Nationale des SCOT
- DE DESIGNER Mr Le Président Michel TONON en tant que représentant titulaire du SCOT d'Agglopoles Provence à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT,
- DE DESIGNER Mr Raymond BARTOLINI en tant que représentant suppléant du SCOT d'Agglopoles Provence à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT,
- DE LES AUTORISER à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

## **DISCUSSIONS :**

M Le Président expose que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique et de déplacements. A cet effet, il rappelle qu'Agglopoles Provence a engagé cette démarche dès 2006 et qu'elle se charge également de suivre la gestion de l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux. M Le Président se félicite donc de l'avancée des dossiers, et rappelle que peu de collectivités sont allées aussi loin en matière d'aménagement du territoire.

## **25. Participation au SPPPI (Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollutions Industrielles)**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Henri MOUNET, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ; DECIDE :

- D'APPROUVER L'adhésion au SPPPI pour l'année 2011,
- DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret pour la désignation des représentants au sein du SPPPI
- DE DESIGNER comme représentants de la Communauté d'Agglomération
  - M Raymond BARTOLINI en tant que membre titulaire
  - M Henri MOUNET en tant que membre suppléant
- D'APPROUVER La participation financière au SPPPI à hauteur de 2 500 euros correspondant au montant sollicité auprès des EPCI.
- D'AUTORISER le Président ou le Vice Président Délégué à signer la charte du SPPPI annexée ainsi que tout document nécessaire à la progression et au suivi de ce dossier
- Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Communautaire

## **26. Versement d'une subvention à l'association TMS**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Jean Pierre MAGGI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ; DECIDE :

- D'OCTROYER à l'association TMS une subvention de 63 898€ (dont 13 898€ pour l'aide au loyer et 50 000 € au titre de subvention de fonctionnement)
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué aux transports à signer la convention jointe.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire

## **27. Convention « Ensemble pour l'emploi des jeunes » avec la Mission Locale du Pays Salonais et la Mission Locale Est Etang de Berre - Avenant 2 : Plan d'actions 2011**

Après avoir entendu les développements et explications du Président le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- APPROUVE - Le plan d'actions 2011 de la convention de partenariat « Ensemble pour l'Emploi des jeunes » (figurant en annexe)
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer tous les documents inhérents à ce dossier.
- PRECISE que la dépense est prévue au budget de la Communauté d'Agglomération, aux chapitres et articles correspondants.

## **28. Attribution de subventions à AGGLOPOLE PROVENCE INITIATIVE- contrat d'objectif 2011 -**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- Attribue une subvention globale de 162 000€ à l'association AgglopoLe Provence Initiative pour l'année 2011 afin de contribuer au fonctionnement de l'association et aux fonds de prêts.
- Approuve la mise à disposition d'un bureau de permanence, au profit de l'Association API, dans les locaux du Service Développement Economique à la Gandonne sis - 32 rue Garbiero à Salon-de-Provence
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer le contrat d'objectifs 2011 relatif à ce partenariat et tout autre document relatif à la progression et au suivi de ce dossier. (figurant en annexe)
- les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Communautaire

### **29. Attribution de subventions à l'association ACCES CONSEIL- Accompagnement des porteurs de projet du territoire-**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- Attribue une subvention de 10 000 € à l'association Accès Conseil pour l'année 2011
- Approuve la mise à disposition gracieuse d'un bureau de permanence, au profit de l'Association ACCESS CONSEIL, dans les locaux du Service Développement Economique à la Gandonne sis - 32 rue Garbiero à Salon-de-Provence
- Autorise Le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention relative à ce partenariat ou tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier.
- Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Communautaire.

### **30. Convention de partenariat avec l'ADIJE - Aide à la création d'entreprise- (Couveuse d'entreprises)**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- Attribue une subvention de 10 000 € à l'association ADIJE pour l'année 2011
- Autorise la mise à disposition gracieuse d'un bureau de permanence, au profit de l'Association ADIJE, dans les locaux du Service Développement Economique à la Gandonne sis - 32 rue Garbiero à Salon-de-Provence
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention relative à ce partenariat ou tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier.
- Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Communautaire

### **31. Convention de partenariat avec le GROUPEMENT D'EMPLOYEURS AGGLOPOLE ENTREPRENDRE – animation de parcs d'activité -**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- Attribue une subvention de 32 000 € à l'association Aggloparcs Association pour l'année 2011.
- Autorise la mise à disposition gracieuse d'un bureau de permanence, au profit d'AGGLOPARC, dans les locaux du Service Développement Economique à la Gandonne sis - 32 rue Garbiero à Salon-de-Provence
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention relative à ce partenariat ou tout autre document relatif à la progression et au suivi de ce dossier.
- Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Communautaire

### **32. Convention de partenariat avec L'ASSOCIATION PEGASE PACA- « POLE DE COMPETITIVITE» - contrat d'objectif 2011 -**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- Attribue une subvention de fonctionnement de 30 000 € à l'association PEGASE PACA pour l'année 2011.
- Autorise Le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention relative à ce partenariat et tout autre document relatif à la progression et au suivi de ce dossier.
- Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Communautaire

### **33. Mise à disposition d'une salle de permanence au profit de L'ASSOCIATION SUD CONSEIL**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- DECIDE DE METTRE A DISPOSITION, de l'Association Sud Conseil, un bureau de permanence dans les locaux du Service Développement Economique à la Gandonne sis - 32 rue Garbiero à Salon-de-Provence (Et ce par la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux,)

### **34. Mise à disposition d'une salle de permanence au profit de L'ASSOCIATION A.D.I.E.**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- DECIDE DE METTRE A DISPOSITION de l'Association A.D.I.E, un bureau de permanence dans les locaux du Service Développement Economique à la Gandonne sis - 32 rue Garbiero à Salon-de-Provence (Et ce par la conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux)

### **35. Acquisition d'un terrain sur le parc d'activité de LA CRAU - SALON DE PROVENCE**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- DECIDE d'acquérir un terrain d'une superficie de 8 m<sup>2</sup> environ (sous réserve du document d'arpentage) à détacher de la parcelle DL 181 au prix de l'euro symbolique

- AUTORISE M. le Président ou M. le Vice-président délégué à réaliser toutes les formalités afférentes et signer les actes relatifs à cette acquisition

- AUTORISE M. le Président ou M. le Vice-président délégué à Mandater un notaire, pour la rédaction des actes authentiques à intervenir dans ce dossier

- PRECISE que les frais d'actes et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

- PRECISE que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Communautaire

### **36. Indemnisation d'une entreprise pour servitude non identifiée lors de la vente d'un terrain**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

-AUTORISE M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à mandater tout Notaire pour la conclusion d'un avenant au contrat de vente sous la forme d'un acte contenant constitution de servitude grevant la parcelle vendue à l'entreprise, avec paiement d'une indemnité compensatrice

- DECIDE de verser à la société IREM France une indemnisation d'un montant de 22.586,96 euros HT au titre de la servitude sus mentionnée et non répertoriée dans l'acte de vente

- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer tous les documents inhérents à ce dossier

- PRECISE que les frais d'actes sont à la charge de la Communauté d'Agglomération

- PRECISE que les dépenses relatives à cette affaire sont prélevées au budget annexe des zones d'activité

### **37. Subventions aux communes - Fête Intercommunale du Livre**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Georges VIRLOGEUX, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

ATTRIBUE aux communes participant à Lire Ensemble 2011 une subvention pour leur participation à la manifestation. A SAVOIR :

- o Alleins : 500 €
- o Aurons : 1200 €
- o Berre l'Etang : 1500 €
- o Charleval : 1500 €
- o Eyguières : 1150 €
- o La Fare les Oliviers : 1500 €
- o Lançon Provence : 1500€
- o Pelissanne : 1500€
- o Mallemort : 1050 €
- o Saint Chamas : 1500€
- o Salon de Provence : 1500€
- o Sénas : 1500 €
- o Rognac : 1500€
- o Velaux : 1500€
- o Vernègues : 1500€

## **DISCUSSIONS :**

M. Le Président tient à saluer le Vice Président Délégué à la culture, Georges VIROLOGEUX, pour le travail réalisé à l'occasion de la manifestation culturelle « Lire Ensemble ». Il remercie également les services d'Agglopoie Provence ainsi que les bibliothécaires du territoire.

### **38. Attribution de subventions aux associations culturelles**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Georges VIRLOGEUX, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- ATTRIBUE les subventions suivantes :

<b>L'association</b>	<b>Pour la commune de</b>	<b>Avec comme programmation</b>	<b>A la date du</b>	<b>Pour un montant de</b>
OMSCS	Alleins	Spectacle « l'Odyssée du livre »	21-mai-2011	1.500,00
Forum des Jeunes et de la Culture	Berre l'Etang	Carnaval	19-mars-11	1.500,00
Foyer Rural	Charleval	Festival de théâtre « les automnales »	7, 8, 9 octobre 2011	1500,00
Amis de l'Instruction Laïque d'Eyguières	Eyguières	Concours et Spectacle Battle Hip Hop	07-mai-11	1.500,00
La Fare Animation	La Fare les Oliviers	Café Théâtre	13-mai-11	1.500,00
Calès Saint Denis	Lamanon	Journée romaine	26-juin-11	1.500,00
Les Chèvres Musicales	Lançon Provence	Festival de musique de chambre	12, 13, 14, 15, 16,18 juillet 2011	750,00
Compagnie du Caramentran	Lançon Provence	18 ème Estivades des Roquilles	29 juin au 9 juillet 2011	750,00
Compagnie Artemia	Mallemort	Représentation pièce de théâtre	07-oct-11	1.500,00
Association Fêtes et tradition	Pelissanne	Floralies	02-juin-11	1.500,00
Association de production Vache Folle	Rognac	Soirée Salsa Muffin	05- novembre- 2011	1.500,00
Club jeunesse et Loisirs / AIL	Saint Chamas	Festival Fête de la Terre	07-mai-11	1.500,00
Nejma	Salon de Provence	Cinéma de plein air	juil-11	1.500,00
Compagnie Vis Comica	Sénas	Festival Tremplin du rire	1er avril 2011	1.500,00
L'association les amis de la médiathèque	Velaux	Intervention d'un auteur	De décembre 2010 à mai 2011	1.500,00
Lou Patrimoni Vernégau	Vernègues	Parcours de sculptures	Fin 2011	1500,00

### 39. Attribution de subventions aux associations sportives

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Pascal MONTECOT, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- ATTRIBUE les subventions suivantes :

L'association	Pour la commune de	Pour l'animation sportive	du	Pour un montant de
OMSCS	ALLEINS	Course camarguaise et Forum des Associations	3/09/2011	1500 €
Comité des Fêtes	AURONS	Journées animations pour les enfants	Juin 2011	1500 €
HADES Groupe spéléologique	BERRE L'ETANG	Journée portes ouvertes - baptêmes de descente en rappel et initiation à la spéléo	23/04/2011	1500 €
Club nautique charlevalois	CHARLEVAL	Compétition interclub	29/05/2011	1500 €
Sporting Club d'Eyguières	EYGUIERES	Tournoi annuel	11 et 12/06/2011	1500 €
Le Bol d'Air Barbenais	LA BARBEN	Course pédestre annuelle - 15 <sup>ème</sup> édition	Avril 2011	600 €
Un Bol d'Air à La Barben	LA BARBEN	Journée sportive	02/07/2011	300 €
ASTB	LA BARBEN	Tournoi de tennis	Juin 2011	300 €
Danse Plaisir	LA BARBEN	Soirées dansantes	Juin 2011	300 €
Judo Club Farenc	LA FARE LES OLIVIERS	Fête du sport 2011	Eté 2011	1500 €
Société Sportive Lamanonaise	LAMANON	Tournoi régional de Pâques	24/04/2011	1500 €
CLASSEC	LANCON PROVENCE	Tournoi homologué par la FFT	du 30/04 au 12/06/2011	750 €
ASLP section foot	LANCON PROVENCE	Tournoi jeunes toutes catégories	Mai 2011	750 €
Olympique Mallemortais	MALLEMORT	Tournois foot toutes catégories	11-12 et 13 juin 2011	750 €
Archers des Collines	MALLEMORT	Tournois	Décembre 2011	750 €
Péliganne Athlétic Club	PELISSANNE	Rencontre Arts martiaux	11-12 Juin 2011	500 €
Pelissanne Boxe	PELISSANNE	Gala de sports de combat	14/05/2011	500 €
Boule Le Pélican	PELISSANNE	Tournoi de printemps	Avril 2011	500 €
AS Rognac	ROGNAC	Soirée récompensant les meilleurs sportifs de l'année 2010	8/01/2011	1500 €
Danse et expressions	SAINT CHAMAS	2 <sup>ème</sup> mois de la danse	Novembre 2011	1500 €
Salon Hockey Club	SALON DE PROVENCE	Tournoi européen de hockey sur gazon	11-12 et 13 mai 2011	1500 €
Sénas Basket ball	SENAS	Fête de la jeunesse	Mai 2011	1500 €
EVEA	VELAUX	Stage de découverte multiports	Du 22 au 26 août 2011	1500 €
OMSC	VERNEGUES	Fête du sport : « Bouge ton corps »	Juin 2011	1500 €

#### **40. Attribution de subventions pour des manifestations sportives à rayonnement intercommunal**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Pascal MONTECOT, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- ATTRIBUE les subventions suivantes :

- Pour l'Association Cyclisme Compétition Multipole Etang de Berre, organisation de la course : « La Multipôle » 2 et 3 avril 2011 à hauteur de 14 500 €
- Pour l'Association Cycliste des As en Provence, organisation de leur course début septembre 2011 à hauteur de 6 000€

#### **DISCUSSIONS :**

M. Pascal MONTECOT, Vice Président Délégué aux sports, tient à répondre à la proposition de M. LOMBARDO lors du dernier Conseil Communautaire. A cet effet ; il indique que de nouvelles manifestations sportives pourront être subventionnées par la collectivité mais que le budget annuel restera le même, il sera donc nécessaire d'établir une nouvelle clé de répartition.

#### **41. Versement de subvention de fonctionnement pour la gestion du Relais d'Assistants Maternelles**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Yves WIGT, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- ATTRIBUE la subvention suivante :

NOM DU BENEFICIAIRE	ACTIVITE	TOTAL EN €
Association Familles Rurales de Sénas - Relais Assistants Maternelle	Petite enfance	6000 €

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire

#### **42. Conventions d'occupation de locaux avec Charleval et Mallemort**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Yves WIGT, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE le Président ou le Vice Président Délégué à signer une convention d'occupation de locaux sur la commune de Charleval et une convention d'occupation de locaux à titre onéreux sur la commune de Mallemort afin d'accueillir les enfants de l'ALSH dans un local scolaire conformément à la réglementation en vigueur.

#### **43. Convention d'occupation de locaux avec Vernègues**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Yves WIGT, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le Président ou le Vice Président Délégué à signer une convention d'occupation de locaux sur la commune de Vernègues

#### **44. Actualisation de la valeur des titres restaurant**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Paul BERNARD, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DECIDE DE PORTER la valeur du titre restaurant portée à 8 €, soit une part employeur chiffrée à 4,80 € et une part agent fixée à 3, 20 €

#### **45. Attribution de subvention à l'APAP**

Après avoir entendu les développements et explications du Vice-Président Paul BERNARD, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ATTRIBUE une subvention de 51 000€ au titre de l'année 2011 à l'amicale du personnel de la Communauté d'Agglomération

#### **46. Modification des statuts pour l'adhésion au Syndicat Mixte de la Gestion de la nappe phréatique de la CRAU**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE la modification des statuts de la collectivité comme proposé  
- AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer tous les documents inhérents à ce dossier

M Le Président, rappelle que les Conseils Municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour statuer à compter de la notification de la délibération sus mentionnée, leur silence valant acceptation.

#### **47. Adhésion au Syndicat Mixte de la Gestion de la nappe phréatique de la CRAU**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE l'adhésion au Syndicat Mixte de la Gestion de la nappe phréatique de la CRAU avec effet à la date de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération

- ADOPTE le projet de statuts du Syndicat (document annexé)

- DECIDE D'INSCRIRE annuellement au budget la participation financière de la collectivité au Syndicat Mixte de la Gestion de la nappe phréatique de la CRAU à hauteur de 5.7% du montant global voté chaque année par le comité Syndical du dit Syndicat conformément au tableau de l'article 12 modifié

#### **48. Désignation des Représentants au Syndicat Mixte de la Gestion de la nappe phréatique de la CRAU**

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- DECIDE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret pour la désignation des membres au sein du Syndicat Mixte de la Gestion de la nappe phréatique de la CRAU

- DESIGNNE comme membres titulaires à ce Syndicat :

- M. Christophe AMALRIC

- M. Robert AIM

- M. Alain BRIEUGNE

- DESIGNNE comme membres suppléants à ce Syndicat :

- M. Jean Pierre SIAS

- Mme Vanessa DAUTA GAXOTTE

- M. Henri PONS



#### 49. Election des Délégués au sein du Syndicat Mixte du Massif des Roques

Après avoir entendu les développements et explications du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

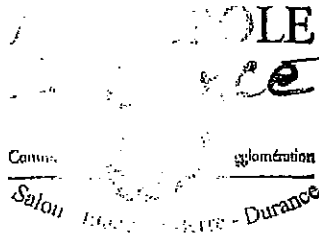
- DECIDE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret pour la désignation des membres au sein du Syndicat Mixte du Massif des Roques

-DESIGNE comme membres du Syndicat Mixte du Massif des Roques, les membres titulaires et les membres suppléants, à savoir :

MEMBRES TITULAIRES	
Mesdames, Messieurs	Patrick APPARICIO
	Yves FABRE
	Henri MOUNET
	Robert COSTE
	Jean-Claude IMBERT
	Christophe AMALRIC
	André CORVAJA
	Laurent DARROUZES
	Roger BERTO
	Nelly LAURENT FOURNIER
	René DELENCLOS
	Jacques SIBILLI
	Caroline JULLIEN
Michèle ESPERANDIEU	
MEMBRES SUPPLEANTS	
Messieurs	Pierre JEANNIN-GUY
	Bernard AILLAUD
	Franck NICOLAS
	Christian NERVI
	David COLTELLI
	Yves SANTIAGO
	Robert RAVERA

Le Président clôt la séance à vingt heures

A SALON DE PROVENCE, le dix neuf avril deux mille onze.



**Michel TONON,**  
Président d'Agglomération Provence  
Maire de Salon de Provence  
Conseiller Général des Bouches du Rhône

**Rappel :** le recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération est consultable au siège d'Agglomération Provence (281 Bd Maréchal Foch - SALON DE PROVENCE).